MAIRIE

DE

VILLEGLY

Nombre de conseillers

En exercice : 15

Présents : 14

Votants : 14

ADOPTE A L'UNANIMITE

VOTE POUR : 14

VOTE CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Domaine :

SYADEN

Sous-domaine :

ETUDE DE FAISABILITE

OBJET :

Projet de toiture photovoltaïque

Extension Bâtiment technique avec gestion en autoconsommation solaire collective

N° 64/2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLEGLY

SEANCE DU 26 OCTOBRE 2026

L'an deux mille vingt-six, et le 26 Octobre à 19 Heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain MARTY, Maire.

Date de la convocation : 20 Octobre 2026

Présents : Alain MARTY, Raymond BENOIT, Véronique MARCAILLOU, Emmanuel COULONVAL, Jean MAURY, François DUVERT, Stéphane AZEMA, Joëlle LEVEJAC, Vanessa SALANDINI, Henri TUVERI, Patrick LEROY, Anne-Béatrice ALIBERT-BAILLY, Anne SAURY, Emma MONDON.

Absente excusée :Véronique BROUSSE.

Stéphane AZEMA a été nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal, l'intérêt de s'engager dans une démarche de développement des énergies renouvelables en faveur du patrimoine de la collectivité. Il précise que le Syndicat Audois d'Energies et du Numérique (SYADEN) met en œuvre des actions de conseil au profit des communes volontaires, conformément à la délibération n° 2016-12 du 18 février 2016, décidant de mettre en place les missions d'accompagnement de projets d'énergies renouvelables.

Le SYADEN propose un service de Conseil en Energies Renouvelables dont les modalités ont été fixées par délibération n° 2016-12 du Comité Syndical, en date du 18 Février 2016.

L'analyse d'opportunité d'énergies renouvelables (ENR) est un service sur 1 an qui accompagne la collectivité dans son projet d'énergie renouvelable. Le conseiller ENR du SYADEN réalisera les analyses techniques, administratives et financières du projet afin de déterminer sa faisabilité et sa cohérence au sein du territoire. Il donnera lieu à la signature d'une convention d'engagement.

La collectivité doit notamment s'engager à fournir un ou deux interlocuteurs pour suivre l'ensemble de la mission et à s'acquitter **d'un forfait de 1 200 €** pour une durée de 1 an.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré :

- **DECIDE** de l'adhésion à la prestation d'analyse de projet énergie renouvelable (ENR) du **SYADEN**, pour le projet de toiture photovoltaïque de l'extension du bâtiment technique, situé **6 Rue du Cèdre à Villegly**,
- **DESIGNE** Monsieur le Maire en qualité de référent de la collectivité pour le suivi de la mission d'analyse d'opportunité ENR Electrique,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'engagement correspondante avec le SYADEN.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme
Le Maire,
Alain MARTY

MAIRIE DE VILLEGLY (AUDE)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
011-211104260-20261026-20261026DEL64-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 28/10/2026